



## 1.- OUVERTURE

### RÉSOLUTION 2008-647

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE la séance extraordinaire ajournée soit et est réouverte à 20 h 05, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2008-648

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- QUE le budget des activités financières de l'année 2009 tel qu'établi par le conseil municipal soit et est adopté au montant de dépenses de 41 866 000 \$ et au montant total de revenus de 41 866 000 \$.
- QU'en conformité avec les dispositions de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier de la Ville soit et est autorisé à produire au ministre des Affaires municipales du Québec ledit budget 2009.

*Adoptée à l'unanimité.*

### Présentation du programme triennal des immobilisations 2009-2010-2011

Madame la Mairesse présente au conseil municipal et aux citoyens présents le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2009-2010-2011.

Trente (30) projets différents sont inscrits audit programme.

Les nouveaux totaux sont les suivants :

2009	:	11 147 900 \$
2010	:	8 842 900 \$
2011	:	<u>6 765 000 \$</u>
		26 855 800 \$



Adoption du  
programme  
triennal  
2009-2010-2011

RÉSOLUTION 2008-649

Sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE le programme des dépenses d'immobilisations pour les années 2009-2010-2011 tel qu'établi par le conseil municipal et prévoyant des dépenses de l'ordre de:

11 147 900 \$ pour l'année 2009  
8 842 900 \$ pour l'année 2010  
6 765 000 \$ pour l'année 2011  
26 855 800 \$

soit et est adopté par le conseil municipal, le tout conformément aux documents complétés sur les formules officielles du ministère des Affaires municipales.

*Adoptée à l'unanimité.*

**3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE**

RÉSOLUTION 2008-650

Après lecture et présentation par la mairesse et le greffier du texte réglementaire, sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE le règlement numéro 1197 N.S. décrétant l'imposition d'une variété de taux de taxation et de compensations pour l'exercice financier 2009 sur le territoire de la ville de Sainte-Thérèse, soit et est adopté.

*Adoptée à l'unanimité.*

Adoption du  
règlement  
numéro  
1197 N.S. -  
taux variés de  
taxation et  
compensations  
2009

**4.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE**



5.- FINANCES

6.- RESSOURCES HUMAINES

7.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 2008-651

Sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Noëlle Closson Duquette appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- QU'un résumé du budget de l'année 2009 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2009-2010-2011 soit publié dans un journal diffusé dans la municipalité.

*Adoptée à l'unanimité.*

8.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS

Distribution du budget 2009 et du programme triennal des immobilisations 2009-2010-2011



9.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

10.- SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.- GESTION DU TERRITOIRE

12.- AFFAIRES NOUVELLES

13.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Communauté métropolitaine de Montréal - budget 2009

## 14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- M. Michel Milette : - Aurait-il été possible de geler le compte de taxes 2009 en raison du contexte économique en récession?  
- Comment pourrez-vous réaliser le PTI si la mairesse n'est pas réélue?  
- Y a-t-il augmentation du compte de taxes?

## 15.- LEVÉE DE LA SÉANCE

### RÉSOLUTION 2008-652

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Madame la Conseillère Anne Lauzon, il est résolu:

- QUE la présente séance extraordinaire ajournée soit et est levée à 20 h 30.

*Adoptée à l'unanimité.*

Levée de la  
séance  
extraordinaire  
ajournée

---

Mme Sylvie Surprenant, mairesse

---

M. Jean-Luc Berthiaume  
Greffier de la Ville